

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le Trophée Girond’In March est organisé par la société du FC Girondins de Bordeaux, en partenariat avec l’UNMI.

*Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 8 février 2022 à : spepin@girondins.com*

Toutes les pièces additionnelles (visuels, vidéos, présentations,…) pourront être adressées par mail à l’adresse ci-dessus ou par courrier à l’adresse suivante FC Girondins de Bordeaux – Rue Joliot Curie – 33187 Le Haillan

L’appel à Candidatures dans le cadre du trophée Girond’In March 2022 est ouvert aux start-up régionales, fondées ou cofondées par une femme, dont le service proposé a un impact environnemental et sociétal positif.

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CANDIDATE :

DATE DE CREATION :

EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

SITE WEB :

CONTACT (RESPONSABLE QUE NOUS POUVONS JOINDRE POUR LE SUIVI DU DOSSIER) :

NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL : TELEPHONE :

Le projet devra être en lien avec le programme RSE « Cœur Marine & Blanc » du Club des Girondins de Bordeaux et avoir un impact environnemental et/ou sociétal positif.

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

 OUI  NON

Vous acceptez que votre image soit utilisée par le club et ses partenaires pour promouvoir votre projet sur le site internet du club ainsi que nos réseaux sociaux

 OUI  NON

Le dépôt d’un projet entraîne acceptation du présent règlement que chaque candidat souhaitant concourir devra respecter dans son intégralité.

En cas de non-respect du présent règlement et des conditions et modalités de soumission du dossier de présentation du projet par l’un des candidats, les organisateurs se réservent le droit d’annuler sa candidature. Le candidat s’engage à n’intenter aucun recours concernant les conditions d’organisation de l’Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

* DESCRIPTION SUCCINCTE DE L’ENTREPRISE
* DESCRIPTION DU PROJET :

● CONTEXTE ET OBJECTIFS (pourquoi vous êtes-vous engagé(e) dans cette démarche ?) :

● RÉSULTATS DÉJA CONSTATÉS ET / OU ATTENDUS :

● POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PROJET/INITIATIVE MÉRITE D’ÊTRE RETENU ?

● QU EST-CE CE TROPHEE POURRAIT VOUS APPORTER ?

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif)

Pour compléter votre candidature, vous pouvez joindre des documents complémentaires permettant au jury de mieux apprécier la démarche de votre projet : visuels, vidéos, présentations, …

Les pièces complémentaires devront être adressées

* Soit par email à l’occasion de l’envoi du dossier de candidature à l’adresse spepin@girondins.com
* Soit par courrier à l’adresse : FC Girondins de Bordeaux – Rue Joliot Curie – 33187 Le Haillan à l’attention de Madame Sylvie Pepin

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER AU PLUS TARD LE 8 FEVRIER 2022 A : spepin@girondins.com

Les prix seront décernés par un jury constitué de personnalités qualifiées. Ils auront pour responsabilité d’examiner les dossiers retenus afin de désigner 6 finalistes qui seront retenus pour la session de pitch.

Les dossiers de candidature transmis par les participants au trophée ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

REGLEMENT

Règlement Appel à Candidature « Girond’In March » 2022

L’appel à candidature « Girond’In March » est organisé du 12 janvier au 8 février 2022 par la Société « Football Club des Girondins de Bordeaux » dans le cadre du programme RSE du Club.

Ce trophée est organisé avec le soutien du Partenaire Officiel du programme RSE du Club, UNMI, l’Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 Paris.

Dans le cadre de la stratégie « Cœur Marine & Blanc » du FC Girondins de Bordeaux, le Club et son Partenaire Officiel UNMI organisent un trophée nommé « Girond’In March », dont ce sera la 4ème édition.

À clôture de dépôt, le 8 février 2022, les candidatures seront transmises aux membres du jury qui effectueront une présélection de 6 candidats. Les décisions de présélection seront notifiées par mail à l’ensemble des candidats le 14 février 2022.

Les candidats présélectionnés devront se présenter au stade Matmut ATLANTIQUE le week-end du 20 février, selon un agenda qui sera transmis, pour présenter leur start-up devant les membres du jury.

La remise du prix sera effectuée à la suite de la session de pitch et de la délibération du jury.

Le jury récompensera 2 start-up.

ELIGIBILITÉ

Peuvent participer à ce concours les personnes physiques et morales remplissant les critères suivants :

Être une jeune start-up fondée ou cofondée par une femme, reconnue pour avoir un impact sociétal et/ou environnemental positif.

Pour être sélectionné, le projet soumis devra intégrer les critères ci-dessous.

CRITÈRES D’EVALUATION

En lien avec le programme « Cœur Marine & Blanc » des Girondins de Bordeaux portant notamment sur son engagement environnemental et sociétal, les projets retenus mis en œuvre par les jeunes entrepreneures régionales devront avoir un impact RSE positif sur le territoire.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Appel à candidatures : 12 janvier 2022

Clôture des candidatures : 8 février 2022

Réunion de sélection par les membres du jury : 11 février 2022

Pitch et remise des prix : 20 février 2022 – jour de match Bordeaux / Monaco

Les candidats pourront se voir demander des précisions ou justificatifs supplémentaires par les organisateurs si cela s’avère nécessaire.

FRAIS DE PARTICIPATION

La participation à l’Appel à Candidature est gratuite, excepté les frais suivants qui restent à la charge des participants :

• l’envoi des dossiers de candidature,

• l’envoi et le retour éventuel de pièces appuyant le dossier (photos, vidéos, etc...).

DOTATION

Le FCGB offrira aux 2 structures gagnantes 2 places en salon VIP grands crus pour la saison 22/23 ainsi que la participation aux événements du Réseau de Bordeaux saison 21/22 et saison 22/23. Le Réseau de Bordeaux regroupe 800 entreprises régionales.

CONFIDENTIALITÉ

Les projets déposés sont tenus pour confidentiels, ce qui signifie que le comité de sélection et les personnes en charge de l’orientation-accompagnement des projets garderont strictement confidentiels tous les renseignements et informations qu’ils auraient été amenés à connaitre sur les projets et leurs porteurs.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n°78-14 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les porteurs de projets conservent un droit d'accès à leurs données personnelles pour suppression ou modification.

RENONCIATION À RECOURS

Le dépôt d’un projet entraîne acceptation sans réserve du présent règlement que chaque candidat souhaitant concourir devra respecter dans son intégralité.

En cas de non-respect du présent règlement et des conditions et modalités de soumission du dossier de présentation du projet par l’un des candidats, les organisateurs se réservent le droit d’annuler sa candidature. Le candidat s’engage à n’intenter aucun recours concernant les conditions d’organisation de l’Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

La société « Football Club des Girondins de Bordeaux » ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de report, d’interruption, d’ajournement, de prolongation, d’annulation ou de modification du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure et de remplacement d’une dotation par une autre dotation de nature et valeur équivalente.

CONTACT

Vous souhaitez en savoir plus sur l’Appel à Candidature, son origine et les modalités de sa mise en place, merci d’envoyer un email à spepin@girondins.com